



assurance à deux agences différentes

Par **panatinaikos**, le **24/09/2019** à **20:28**

Salut !
Que risque un assuré qui souscrit en premier temps un contrat en Dommages collisions dans une agence ensuite il va souscrire un autre contrat dans une autre agence en Tous risques. Entre les deux souscriptions il déclare un sinistre. A noter que dans les deux contrats il n'y a pas eu de visite de risques ni prise de photos?

Par **Lag0**, le **25/09/2019** à **06:55**

Bonjour,
Il n'est pas interdit d'avoir plusieurs assurances à condition d'aviser chaque assureur de ce cumul. Simplement, il n'est pas autorisé de faire un bénéfice en actionnant plusieurs assurances pour le même sinistre.
Dans le cas que vous décrivez, la seconde assurance ayant été souscrite après le sinistre, elle ne peut être actionnée pour celui-ci, seule la première peut l'être.